



Dois-je mettre mon employeur au prud'homme ?

Par **dava63**, le **06/10/2021** à **10:25**

Bonjour,

Mon employeur va très prochainement liquider l'entreprise, il a essayé de me faire signer une rupture conventionnelle (que j'ai refusée), et il cherche par tous les moyens la faute (historique internet, temps de travail, ...) pour mettre fin à mon contrat avant la liquidation.

Voici la situation : Mon employeur m'a débauché il y a 1 an et demi pour gérer l'une de ses entreprises fraîchement acquises (je suis salarié, il est gérant), je me suis vite rendu compte qu'en réalité c'était pour la dépouiller et alimenter une autre de ces entreprises, malgré des commandes consistantes. Lors de mon embauche, il a voulu négocier mon salaire, nous avons convenu qu'il me verserait une partie en liquide (400 euros) et qu'à l'issue de ma période d'essais, mon salaire serait revalorisé de ces fameux 400 euros sur la fiche de paie (cette revalorisation est clairement indiquée dans le contrat de travail). Hors, cette augmentation est intervenue que 9 mois plus tard (1er point).

De même, il me devait un véhicule de fonction. Le véhicule qu'il m'a donné à mon embauche n'appartenait pas à l'entreprise, c'était un véhicule en leasing appartenant à l'ancienne société qui occupait les lieux. Il a évidemment fallu restituer ce véhicule au concessionnaire. N'ayant plus de véhicule, alors qu'il était dû au titre de mon contrat, j'ai dû utiliser mon propre véhicule durant 4 mois, le temps qu'il m'en trouve un autre. Mon véhicule perso était en LLD, j'ai explosé le km et j'ai dû racheter la LLD. (2ème point).

Idem pour le téléphone pro., il ne me l'a remis que 2 mois après mon embauche (il est également dû au titre de mon contrat), il communiquait mon numéro perso. aux clients et fournisseurs. J'ai été obligé d'utiliser mon portable perso pour le travail. (3ème point)

Est-il pertinent, vu mon ancienneté et ces éléments, de mettre mon employeur aux prud'hommes, sachant qu'il va très prochainement liquider la boîte. Je me demande si la balance bénéfices / risques vaut le coup et le coût ?

J'ai également les preuves qu'il a laissé sombrer la société volontairement, j'ai tous les écrits qui le prouvent. Je pense que c'est pour cela qu'il cherche à mettre fin à mon contrat avant la liquidation, je pense

qu'il a peur de la faute de gestion et que j'apporte ces fameuses preuves aux juges lors de la liquidation.

Merçi pour vos retours.